

**Cinquième Conférence d'examen de la Convention
sur l'Interdiction des Mines antipersonnel**

25-29 novembre 2024- Siem Reap –Cambodge

Déclaration de la délégation algérienne.

Déclaration politique / Universalisation

Merci Monsieur le Président ;

Je tiens, tout d'abord, à vous exprimer nos chaleureuses félicitations suite à votre accession à la présidence de la 05^{ème} Conférence d'examen de notre convention, en réaffirmant en même temps notre appréciation de votre engagement indéfectible, tout long de l'année 2024, pour la promotion des nobles objectifs que la communauté internationale s'est assignée dans le domaine de la lutte antimines. Je vous assure du plein soutien de la délégation algérienne à votre présidence.

En effet, il est évident que cette conférence se tient dans un contexte international marqué par la recrudescence des conflits armés où les belligérants n'hésitent pas, dans certaines situations et malheureusement, à utiliser les mines antipersonnel, en infligeant ainsi des souffrances inutiles et aléatoires aux populations civiles. Partant de ce constat, mon pays s'associe entièrement à la déclaration finale de cette conférence qui envoie un signal, unanime et sans ambage, condamnant fermement, et en toutes circonstances et sous toute prétexte qu'elle que soit, le recours aux mines antipersonnel.

Monsieur le Président ;

A la faveur des différentes positions qu'elle a assumées au sein des comités de la convention, l'Algérie s'est constamment évertuée à réaffirmer son attachement à la convention, en apportant sa pierre à cet édifice.

Dans ce cadre, je voudrais mettre l'accent sur les actions et les initiatives phare engagées par l'Algérie en vue de promouvoir la convention dans ses multiples dimensions.

L'Algérie a abrité, les 30 et 31 mai 2023, un séminaire régional sur la lutte antimines dans la perspective d'un continent africain libre du fléau des mines antipersonnel, avec une forte participation des pays africains et les différentes parties prenantes impliquées dans la lutte antimines. La déclaration finale a reconnu l'importance de la coopération internationale, sous toutes ses formes, en vue de la promotion d'une lutte globale coordonnée et concertée dans ce domaine, notamment en Afrique. Pour rappel, ce séminaire a permis de jeter les jalons d'une coopération prometteuse de l'Algérie avec quelques pays africains dont, notamment le Sénégal, la Guinée-Bissau et la Mauritanie. Cet événement était destiné au 51 Etats parties à notre convention parmi les 55 pays membres de l'Union Africaine.

Dans l'esprit de ce même engagement renouvelé, et en étroite collaboration avec l'Office des Nations pour les Affaires du Désarmement, l'Algérie a accueilli, début juillet 2024, une délégation du programme des bourses d'études des Nations Unies dans le domaine du désarmement (UN Disarmament Fellowship Program), ouvrant ainsi les perspectives, pour la première fois d'ailleurs, d'une coopération entre ce programme et un pays africain et du Moyen-Orient. Le choix de mon pays n'était nullement le produit du hasard, mais une parfaite reconnaissance de l'expérience de l'Algérie ainsi que de ses efforts accrus en matière de lutte antimines ;

Monsieur le Président ;

Je voudrais également saisir cette heureuse opportunité pour porter à votre connaissance que l'Algérie a eu l'insigne honneur de prononcer, le 19 septembre 2024, une déclaration conjointe au nom d'un groupe de pays, tous membres du Comité de coordination de la CIMAP, devant la session du Conseil des Droits de l'homme (CDH). Cette déclaration conjointe s'inscrit dans le cadre de notre soutien collectif à l'universalisation de la convention à travers l'appel à sa ratification par tous les pays, de même qu'elle vise à mettre en relief l'impact négatif des mines antipersonnel qui privent les personnes de la possibilité de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.

Dans cette même optique, l'Algérie envisage, au nom du même groupe de pays, de soumettre un projet de résolution à la session du Conseil des droits de l'homme en mars 2025, appelant essentiellement le Haut-Commissaire aux droits de l'homme à établir un rapport sur l'impact néfaste de ces engins mortels sur les droits de l'homme, et l'organisation d'un dialogue interactif à cet effet.

Enfin, je ne pourrai conclure mon intervention devant cette auguste audience sans réitérer l'engagement indéfectible de l'Algérie pour la promotion des objectifs de notre convention qui constitue une pierre angulaire majeure dans l'architecture du désarmement humanitaire.

Je vous remercie.

